

Délibération n°13/03/2023-2

du lundi 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 14 heures 45, le conseil d'administration, dûment convoqué le 2 mars 2023, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Frédérique DUMICHEL, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, David POUILLARD, Elza ESPENEL, Elie MANAUTHON
- Procurations : Brigitte DEVESA (Arlette OLLIVIER), Jean-Christophe GRUVEL (Frédérique DUMICHEL), Stéphane PAOLI (David POUILLARD), Pierre VASARELY (Dominique AUGÉY), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents excusés : Bruno CASSETTE, Sophie JOISSAINS, Marc FERAUD, Jean-Louis CANAL, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Compte rendu des décisions de la directrice dans le cadre de ses délégations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment ses articles 10 et 12

Il est porté à la connaissance des membres du conseil d'administration de l'école supérieure d'art, la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations accordées à la directrice par le conseil d'administration.

- Contrat entre l'ESA et Alpes Provence Réservation:

Location d'un gîte du 5 au 8 avril 2023 dans les Alpes de Haute Provence pour 12 personnes dans le cadre du projet Entre Serras.

Durée : 05-08/04/2023

Coût : 614,43€

- Convention entre l'ESA et Techniquel Environnement:

Formation SST (Sauveteur secouriste du travail) du responsable technique et assistant de prévention.



Date : 21 février 2023

Coût : 100€

- Convention de partenariat entre l'ESA et l'association La Source Sainte-Victoire:

Programmation d'une exposition publique au sein de l'école dans le cadre de l'exposition annuelle Face à Face

Durée : du 21 au 24/02/2023

Montant maximal de la subvention : 35 310€

Coût : mise à disposition d'espaces, de matériel et d'agents

- Convention de partenariat entre l'ESA et le Studio national des arts contemporains Le Fresnoy:

Collaboration autour de l'œuvre « Night Stalker » de Sarah-Anaïs DESBENOIT (artiste-étudiante au Fresnoy), avec sollicitation de Guillaume STAGNARO (professeur de l'ESA) pour développer des systèmes électroniques spécifiques et autonomes qui seront intégrés à cette œuvre. Sarah-Anaïs DESBENOIT interviendra auprès des étudiants de l'ESA.

Durée : 15/01 au 15/06/2023

Coût : mise à disposition d'un enseignant et prise en charge de ses frais de transport et hébergement de Sarah-Anaïs DESBENOIT

- Convention post-diplôme art et enseignement entre l'ESA, Kenza MEROUCHI et Cédric CAPRIO:

Objectifs : permettre aux artistes diplômés d'observer, analyser et expérimenter la pédagogie artistique de l'école et de les rendre autonomes dans la construction de leur parcours professionnel, avec l'accompagnement de 2 enseignants référents.

Durée : 01/11/2022 au 30/04/2023

Coût : bourse de 1 800€ par artiste

- Convention entre l'ESA et The British Council:

Partenariat dans le cadre de la biennale d'art et culture d'Aix. Participation à la marche Acoustic Commons.

Durée 08/10 au 07/11/2022

Subvention au bénéfice de l'ESA : 3 946€

- Contrat entre l'ESA et Pitney Bowes:

Location-maintenance d'une machine à affranchir

Durée : 5 ans ; du 28/04/2023 au 27/04/2028

Coût : 367,20€ / an (6 premiers mois gratuits)



- Convention entre l'ESA et le Théâtre du Bois de l'Aune:

Partenariat et description des obligations des parties dans le cadre du studio « Pratique d'espace » : exposition des résultats du projet pédagogique de l'ESA intitulé « Voyage pour n'importe où » au Théâtre du Bois de l'Aune


Durée : 03/02/2023 au 15/03/2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,
PREND acte des présentes conventions.

Fait à Aix en Provence, le 13 mars 2023.

La Présidente du conseil d'administration,


Dominique AUGÉY



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX
EN
PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI
rue émile tavan 13100 aix en provence
04 65 40 05 00 www.esaax.fr
SIRET 200 028 312 00010

Certifiée exécutoire par la Présidente
Compte tenu de la transmission





ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART
D'AIX EN PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI

en Sous-Préfecture le :
et de la publication le : **23 MARS 2023**

